

SAINTE-GENEVIÈVE

La création de la station de lavage ne fait pas que des heureux

«Bonjours, chers voisins. Je soussignée Mr Kuganathan gérant de la société krite 1 station total. Je vous informe que je souhaiterai ouvrir une lavage automobile, laver a la main au vapeur, dans le terrain qui trouve derrière mon station, donc je souhaiterai avoir votre autorisation pour commence mon projet et je vous rassure que y aura pas des nuance. Car c'est lavage a la main au

vapeur sans bruit et sans eau, merci e bien vouloir prendre mon demande. Veuillez agrées madames monsieur mes sincère salutations.»

Voici le curieux courrier, fautes incluses, reçu par une dizaine d'habitants de Sainte-Geneviève, le 21 mai. Et sans qu'une réponse ne soit formulée malgré la teneur de cette missive, ils ont vu au bout de la rue se construire cette

fameuse station de lavage.

Et ceci sans que Mr Kuganathan, habitant de Saint-Ouen l'Aumône, Sri-Lankais d'origine (d'où les fautes), ne dispose de permis de construire.

Les riverains, craignant la gêne, ont signé une pétition demandant que cette station ne soit pas mise en service et soit démontée. Pétition qu'ils ont envoyé au conseil municipa-

pal durant lequel cette demande «n'a pas été présentée lors de sa réunion du 6 juin. Il a fallu interroger le maire sur l'utilisation de ses pouvoirs de police au regard de cette affaire pour que cela provoque des échanges houleux sur le sujet», regrette le conseil municipal d'opposition Gérard Chatin.

Jacqueline Vanbersel, maire, répond de son côté : «Dès que

j'ai constaté qu'une station de lavage était en cours de construction, j'ai immédiatement stoppé tous travaux. En effet, aucune demande n'a été déposée en Mairie. En conséquence, il appartient au contrevenant de déposer dans un premier temps auprès de nos services, un dossier qui sera transmis à la communauté de communes chargée d'instruire celui-ci, au titre de

leur compétence Urbanisme. De plus, ce projet pourrait faire l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture. Je réitère qu'il n'appartient pas au Maire dans un tel cas, de faire démolir, mais à la justice. Je remercie chaleureusement ceux et celles qui me prêtent de tels pouvoirs !»

S. H.

TILLÉ

SAINT-PAUL